

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 octobre 2020
Délibération n : 2020_53
Date de convocation : 30 septembre 2020

Objet : **Projet « Échanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère »**

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance :

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aigüilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n°2011/178/2 du 27 juin 2011 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;
- La délibération 2019_50 du 19 septembre 2019 pour la mise en place d'une démarche « éco-acteurs » au sein de la Réserve de biosphère transfrontalière du Mont-Viso ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 octobre 2020
Délibération n : 2020_53
Date de convocation : 30 septembre 2020

Objet : **Projet « Échanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère »**

- L'appel à propositions du Programme Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) 2015-2022 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Type d'opération 19.3 Fiche action n°9 Coopération ;
- La délibération n°2020_35 du Parc du Queyras, sur le Projet « Echanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère » ;
- Le tableau d'avancement 2020 mis à jour en annexe ;

Considérant :

- Le réseau naissant d'éco-acteurs de la Réserve de biosphère du Mont Viso ; le bon accueil de la démarche sur le territoire franco-italien de la Réserve de biosphère du Mont Viso ;
- L'utilité de démarches allant dans le sens de la transition et le soutien des acteurs du territoire dans l'accompagnement vers celle-ci ;
- La nécessité de mener des projets pour mettre en valeur cette reconnaissance par l'UNESCO ;
- Le partenariat entrepris avec les Réserves de biosphère de Camargue et des gorges du Gardon autour de l'animation des réseaux d'éco-acteurs ;
- Le soutien préparatoire ayant permis de consacrer du temps de travail alloué au montage du projet ;
- La construction opérationnelle du projet en cours ;
- Le dépôt d'une demande de subvention au titre de la coopération qui permettra la continuité de ce poste, la mise en place des actions de coopération, l'animation locale du réseau d'éco-acteurs du Mont Viso ;

Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de suffrages : 29
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de membres représentés : 06

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Contre : 1 Pour : 26
 Abstentions : 00

De poursuivre sa politique en faveur du développement de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, permettant notamment le renforcement des échanges transfrontaliers avec l'Italie et avec d'autres territoires français ;

De valider la demande de subvention au titre du projet de coopération « Echanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère » ;

D'approuver le principe de recourir à des moyens techniques ou financiers en sus de ses propres moyens pour la réalisation de projets, pour soutenir des initiatives locales de la part des entreprises et associations du territoire ;

D'approuver le budget prévisionnel annuel consenti à cet effet évalué à 91 129 € pour la deuxième moitié de l'année 2020 et l'année 2021, ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201006-2020_53-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 06 octobre 2020

Délibération n : 2020_53

Date de convocation : 30 septembre 2020

Objet : **Projet « Échanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère »**

Dépenses		Recettes	
Salaires et Charges	46 959,12 €	Financement public maximum (90%) 79 436,10 € Dont FEADER (54%) 47 661,66 € Dont Conseil Régional PACA (36%) 31 774,44 €	
Dépenses indirectes (15% des salaires et charges)	7 043,87 €		
Frais de déplacement, restauration, hébergement de l'animateur du réseau éco acteurs RB Mont Viso	175 €		
Prestations en ingénierie / de services	12 373,60 €		
Frais d'organisation et de participation à des manifestations évenementielles, foires, salons et voyages d'études	6 814 €		
Frais de réception	1 700 €		
Frais de transport, restauration et hébergement des délégations des structures partenaires du projet relevant du territoire du GAL Grand Briançonnais	5 513 €		
Communication	7 683,76 €		
TOTAL	88 262,30 €	TOTAL	88 262,30 €

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

